L'opposition du peuple et nobilitaet dans la question sur le passage vers l'installation provinciale de la republique Romaine (l'aspect formel - juridique).

A. P. Belikov, la Federation de Russie, L'Universite de Stavropol d'Etat^{*}

Les raisons du passage vers l'installation provinciale de la republique Romaine restent dans un de plus controverse. Sous beaucoup de rapports à cause des installations decider ce probleme complexe seulement sur quelque un aspect : le militaire, politique, social, mental, à l'ignorance complete du composant formel - juridique de ce procès.

La premiere forme de la domination, vers qui Rome s'est habitue en Italie, - politique clientelae. Encore le vainqueur CAMHUTOB d'Appy Klavdias Tsek avait plurimas clientelas (Valer. Max. VIII.13.5). En Italie le systeme politique clientelae se justifiait tout à fait, la ont transfere au-dela peninsula. Les voisins vaincus lointains entraînaient dans l'orbite de l'influence romaine par exterieur clientelae. Cependant les distances, la difference ethnique, les differences culturelles, la situation plus complexe politique et une forte resistance ont fait le systeme inefficace.

La question sur ces relations, à quel on mettait les domaines dependants vers Rome, au fond, definissait le moyen de leur exploitation. Certaines provinces soumises par le peuple romain, sont devenues en realite les patrimoines des aristocrates quelques. Les rois et les villes se sont transformes en clients nobilitaet, bien qu'on croyait officiellement, qu'ils se trouvent «in fide populi Romani» (Liv. XLV.13.7). Clientela se mariait souvent avec hospitium, qu'affermissait les liaisons des provinciaux avec la cartouche. Les cartouches des etats dependants acqueraient l'influence immense dans la vie politique. Il est clair d'ici, que la ligne de politique etrangere Scipionus et son groupe etait dirigue pour l'entourage par les etats de Rome dependant personnellement d'eux. Naturellement, il se produisait, priceps senatus, bien que soit le "imperialiste", principalement contre la creation des provinces, car ils passaient directement sous la juridiction de l'etat.

Le role des personnalites dans la lutte autour des provinces etait grand, mais seulement comme des porteurs de l'ideologie et les porte-parole des aspirations du groupe "personnel". Inutilement toute la complexite de la lutte politique reduisent souvent à l'antagonisme Catonus-Scipionus : apres chacun de ceux-ci il y avait des forces definies. C'etait la lutte pour la restriction de l'aristocratie, dans le compte final la discussion allait sur l'installation future de l'etat et les methodes de la gestion.

-

^{*} Comunicare științifică susținută la al XI-lea Colocviu al romaniștilor din Europa Centro-Orientală și Asia, organizat la Craiova, de Facultatea de Drept a Universității din Craiova, în noiembrie 2007

Les avantages des provinces devant exterieur clientela prouve d'une maniere convaincante Catonus en Espagne. L'avantage economique des provinces devenait evident à tous. Cela pouvait devenir le facteur decisif. La plebe demandait l'etablissement ne serait-ce que de l'egalite relative economique. En voie de aux profits desires se trouvaient quelque nobilities, ils etaient forts, mais contre ceux-ci - presque tout le peuple. Donc, ils devaient ceder.

Le role considerable dans leur defaite etait joue par l'institut national tribunes. La jeunesse ambitieuse ne pouvait pas se frayer un passage haut, tribunes devenait souvent l'acquisition superieure - lui et ont fait par l'instrument contre le groupe dirigeant imperieux. Comme a remarque M.Finli, dans les conditions arrive dezintegratio de l'ideologie l'elite, au lieu d'elargir les droits politiques des citoyens, au contraire, tentait de limiter. Cependant l'opposition avait un important moyen politique - les reunions nationales selon tribus, agoge par les tribunes. Leur role a augmente, ils exprimaient les demandes du peuple.

À l'initiative a tribunes passe une serie de proces faisant sensation politiques contre Scipionus et son groupe. L'argumentation ideologique est devenue ce que le chef «a domine trop tous» (Liv. XXXVIII.50). La situation egale à l'ostracisme : le pouvoir et l'activite du chef etaient reconnus dangereux pour l'etat. La cour au-dessus de lui - la negation etranger clientela et le pouvoir quelque.

Le probleme de la gestion des peuples soumis se mariait avec le probleme de la necessite de la reduction de la tension entre pauvre et riche. Et ici est tres important l'aspect formel - juridique.

Est universellement admis, que le droit romain, comme aucun l'autre, le plus soigneusement et reglait en detail les relations de la propriete. Avec cela on peut trouver les provinces, comme la propriete de l'Etat, formellement, dans un plus petit degre - et en realite, la forme originale de la propriete collective de tous quirites. Naturellement, la gestion supreme des provinces etait realisee par le senat. Le profit proprement financier de leur exploitation entrait au tresor en manivre des impots, de collectes douaniures, de port et autres, les revenus des terres d'Etat et les mines. D'autre part, la part du profit de l'existence des provinces etait rezue par les citovens particuliers empruntant les postes d'Etat. La province etait obligee de contenir le gouverneur general et sa suite. On enrichissait simultanement les aristocrates, les cartouches des territoires devenus les provinces romaines, puisque les relations clientela ne cessaient pas et apres le changement de la situation de l'etat dependant. Enfin, les fermiers generaux des impots, officiellement ou dans l'ordre particulier les structures utilisant d'Etat (le gouverneur general, l'administration, la troupe) pour faire tomber de la province la somme surpassant plusieurs fois apportee ils au tresor, plusieurs fois apporte Eux avec cela les gouverneurs generaux non controlaient tant publicanes, cooperaient combien avec ceux-ci

On peut designer tous trois cas (les gouverneurs generaux, les cartouches, les fermiers generaux) - l'exemple plutot «de la forme intermediaire de

l'exploitation», qui, probablement, comme gosudarstvenno-prive. Cela quand les provinces servaient pour l'enrichissement des personnes particulieres se couvrant des postes d'Etat, de la position dans le senat ou les responsabilites rezues pour la perception des impots.

On peut parler cependant et de l'exploitation directe des provinces par tout le collectif des citoyens au total, puisque chacun quiritus recevait en particulier le profit personnel selon les terres d'autrui, gagnees par lui. L'alimentation livree des provinces à titre de les impots, pouvait être distribuee entre les citoyens necessiteux romains - aux prix proprement symboliques, mais parfois et gratuitement. Le ble bon marche entrant des provinces, permettait de reduire en Italie du prix sur foods. Par les citoyens pris à bail de la terre se defendaient par les cours provinciales pratiquement comme la propriete. Ainsi, les Romains au moven de possessio ac usufructus acqueraient en realite le droit de la propriete provinciale à la terre. Des citoyens dans les provinces etait peu, en se servant la position privilegiee, ils pouvaient inserer ici par tres plusieurs. En faisant la communaute fermee, parfois ils controlaient serieusement la vie de politique interieure et economique de la province. Les usuriers les Romains et italiens, en se servant la penurie d'argent des provinciaux, leur prêtaient l'argent sous il est incroyable d'hauts pour-cents. L'amenagement de la ville de Rome, la construction gratuit termaes pour le peuple, les bâtiments publics, les temples, les aqueducs, les chemins et les ponts etait realise pour le compte des impots des provinces. Dans les provinces tout le bien immobile devenait la propriete de l'etat. Ses Romains laissaient la partie à la population locale, mais au prix de penible tributes, foncier, mais parfois et l'impot personnel.

L'etat etait perzu quirites comme l'organisation politique et juridique du peuple romain (res publica populus romanus), à l'ensemble de ses droits et les devoirs fonctionnant aux interêts publics. Les provinces etaient examinees comme le patrimoine total des Romains. Comme remarquait dejà pendant L'empire de Gaj, les terres dans les provinces appartiennent «le peuple romain, ou l'empereur» (Inst. II.7), tout autre ont est seulement droit les possessions ou l'usage complet. Il ne faut pas oublier, qu'en general par une source initiale et principale de la propriete les Romains trouvaient occupatio bellica ou occupatio rerum hostilium. Cela concernait tout, enleve pendant la guerre près de l'ennemi (res hostiles). Le bien des ennemis s'assimilait vers les objets jacent (res nullius) et passait à la propriete quirites occupatio. « Selon le droit national ce nous appartient aussi que nous nous sommes emparés chez les ennemis »(Inst. II.65). Puisque la terre ennemie était gagnée par les Romains, formellement elle passait à la catégorie des objets« omniam communes », i.e. appartenant par tout.

Ces aspects formels - juridiques, probablement, etaient l'argumentation supplementaire de la legitimite des demandes du peuple sur les droits egaux à la reception du profit de l'exploitation des provinces. Le droit les d'ordonner le peuple deleguait au senat, mais l'usage et le profit devaient être distribues "à juste titre". Proprement formellement la relation de l'etat aux provinces peut même utiliser le terme detentio, que le pouvoir reel sur l'objet sans intention signifie «la posseder

uniquement pour lui-même». En effet, en realite et est juridique, la province est devenue «l'affaire national» ou «par l'objet public».

Ainsi, on peut interpreter les provinces de la periode de la republique Romaine comme la forme originale de la propriete collective quirites. Plus tot ils etaient presque la propriete quelque nobiles. Beaucoup plus tard Seneca a formule nettement l'idee exprimant une nouvelle perception dejà resistee des objets : chaque personne a droit à la part du bien total, de qui on fait à chacun sa partie (De clem. II.6).

Le slogan salus populi - suprema lex, que sous beaucoup de rapports declaratif, pressait tout jusqu'à quelque degre pour la conscience des polytics obliges presenter le soin du peuple.